



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 février 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

#### **Note verbale datée du 6 février 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Principauté de Monaco**

La Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant aux dispositions de la résolution 2397 (2017) du 22 décembre 2017, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

En complément de sa note verbale du 23 octobre 2017 qui faisait suite aux résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017) (S/AC.49/2017/96), la Mission permanente a l'honneur de faire connaître au Président que les mesures de gel de fonds établies dans la résolution 2397 (2017) ont été mises en application par l'arrêté ministériel n° 2018-37 du 18 janvier 2018.

